

**Ministry of Education**

Education Labour and Finance  
Division

315 Front Street West  
11<sup>th</sup> Floor  
Toronto ON M7A 0B8

**Ministère de l'Éducation**

Division des relations de travail et du  
financement en matière d'éducation

315, rue Front Ouest  
11<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 0B8

**2023: SB20**

**Date :** Le 1 novembre 2023

**Destinataires de la note de service :** Directions de l'éducation  
Cadres supérieurs de l'administration des affaires  
Secrétaires-trésorières et secrétaires-  
trésoriers des administrations scolaires  
Partenaires de l'éducation autochtone

**Expéditrice :** Suzanne Gordon  
Sous-ministre adjointe  
Division de l'éducation autochtone et du bien-être

Andrew Davis  
Sous-ministre adjoint  
Division des relations de travail et du financement en matière  
d'éducation

**Objet :** **Suivi 2023–2024 des Subventions pour les besoins des élèves (SBE) : nouveau montant supplémentaire à l'Allocation au titre du volet Plan d'action des conseils scolaires (PAC)**

---

L'objet de la présente lettre est de vous fournir des renseignements supplémentaires sur le financement pour l'année scolaire 2023-2024 de la Subvention pour les besoins des élèves (SBE) du ministère de l'Éducation. Tel qu'annoncé dans la note de service 2023 : 04, le ministère s'est engagé à collaborer avec les partenaires des Premières Nations, des Métis et des Inuit, les partenaires autochtones en milieu urbain et les conseils scolaires pour établir les priorités provinciales en matière d'éducation autochtone subventionner au moyen d'un nouveau montant supplémentaire ajouté à l'Allocation au titre du volet Plan d'action des conseils scolaires (PAC) dans le cadre du réalignement de la Subvention pour l'éducation autochtone.

Les pourparlers qui ont eu lieu du 17 mai au 9 juin 2023 et six domaines prioritaires pour l'année scolaire 2023-2024 ont été identifiés. Le tableau ci-dessus présente des exemples illustratifs d'initiatives dans chaque domaine prioritaire. À remarquer que les exemples d'initiatives admissibles mentionnés ci-dessus ne sont pas exhaustifs. Le ministère est conscient que les conseils scolaires peuvent avoir besoin d'envisager d'autres dépenses d'après les besoins locaux et l'intrant des conseils de l'éducation autochtone. Les conseils scolaires peuvent décider de dépenser des fonds pour d'autres initiatives tant que cela a rapport directement avec les domaines prioritaires mentionnés.

Domaines prioritaires	Exemples d'initiatives admissibles
<p>1. Réussite des élèves et leur préparation pour l'avenir</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tutorats de soutien pour les élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuit, y compris un soutien en mathématiques et en littérature</li> <li>• Soutiens et ressources pour inclure les points de vue des Premières Nations, des Métis et des Inuit dans les disciplines de l'ensemble du système (p. ex. littérature, numératie, science, technologie, génie, mathématiques)</li> <li>• Autres sites d'apprentissage dans les collectivités locales (p. ex. programmes d'apprentissage d'été)</li> <li>• Perspectives de leadership jeunesse notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Soutien des conseils jeunesse des Premières Nations, des Métis et des Inuit</li> <li>○ Journée de réflexion en leadership pour les élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuit</li> <li>○ Programmes d'entrepreneuriat jeunesse pour les Premières Nations, les Métis et les Inuit</li> </ul> </li> <li>• Soutiens et programmes de transition pour les élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuit qui passent à l'école secondaire, entre systèmes scolaires et au-delà de l'obtention du diplôme (p. ex. passage au collège, à l'université, entrée dans la population active, programme des métiers spécialisés)</li> <li>• Soutiens aux élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuit de plus de 21 ans inscrits dans des écoles financées par les fonds publics de l'Ontario</li> <li>• Soutien aux élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuit participant à des activités parascolaires</li> <li>• Recrutement et perfectionnement professionnel (PP) du personnel de transition, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Agents de formation pour la réussite au niveau élémentaire</li> <li>○ Conseillers pour les élèves autochtones</li> <li>○ Agents formateurs pour l'obtention des diplômes</li> </ul> </li> </ul>

<p>2. Revitalisation des langues autochtones</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement et PP de locuteurs en langues autochtones dans les écoles</li> <li>• Recrutement de personnel de soutien en programmation en langues autochtones dans les écoles</li> <li>• Ressources linguistiques autochtones</li> <li>• Programmes de nids linguistiques</li> <li>• Accès aux aînés, aux gardiens du savoir et/ou aux sénateurs métis dans les écoles</li> </ul>
<p>3. Apprentissage axé sur la terre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources pour appuyer les espaces extérieurs et la programmation pour l'apprentissage fondé sur la terre</li> <li>• Accès aux aînés, aux gardiens du savoir et/aux sénateurs métis</li> </ul>
<p>4. Dialogue et collaboration avec les partenaires autochtones, collectivités et organismes autochtones locaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutiens au conseil de l'éducation autochtone (CEA)</li> <li>• Soutien aux familles des Premières Nations, des Métis et des Inuit pour collaborer avec les conseils scolaires sur l'éducation des élèves</li> <li>• Déplacements pour aider les élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuit, les familles ou le personnel d'éducation à assister aux activités du conseil scolaire</li> <li>• Déplacements pour aider les hôtes communautaires, les aînés, les gardiens du savoir et les sénateurs métis à assister aux activités du conseil scolaire</li> </ul>
<p>5. Relever/élargir chez tous les élèves ainsi que chez les éducatrices et les éducateurs la connaissance de l'histoire, des perspectives, des contributions et des modes de connaissance des Autochtones</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériel et fournitures pour les activités à fondement culturel des Premières Nations, des Métis et des Inuit</li> <li>• Accès aux aînés, aux gardiens du savoir, aux sénateurs métis et aux artistes des Premières Nations, des Métis et des Inuit dans les écoles</li> <li>• Ressources pédagogiques élaborées par la collectivité</li> <li>• Ressources incluant les perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuit dans les disciplines de l'ensemble du système (p. ex. littératie et numératie)</li> <li>• Activités/ateliers d'apprentissage organisés par le conseil en partenariat avec les collectivités locales et/ou des organisations partenaires</li> <li>• Recrutement et PP du personnel responsable de l'éducation des Autochtones dans les écoles/conseils scolaires, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Liaison en matière d'éducation autochtone</li> <li>○ Entraîneurs pédagogiques en éducation autochtone</li> <li>○ Postes de leadership complémentaires au responsable de l'éducation autochtone subventionnés par l'intermédiaire de la Subvention pour les leaders en matière de programmes</li> </ul> </li> <li>• Cours supplémentaires de qualification pour renforcer la</li> </ul>

	<p>capacité des éducatrices et des éducateurs à intégrer dans les classes les perspectives, les histoires, les contributions et les modes de connaissance des Premières Nations, des Métis et des Inuit ainsi que des Autochtones en milieu urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Excursions à l’intérieur de l’Ontario pour les élèves inscrits aux études sur les Premières Nations, les Métis et les Inuit et aux cours de langues autochtones</li> </ul>
<p>6. Soutiens aux mieux-être adaptés culturellement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources et soutiens de mieux-être réceptifs et adaptés culturellement</li> <li>• Accès aux aînés, aux gardiens du savoir et/ou aux sénateurs métis dans les écoles</li> <li>• Ressources pour établir dans les écoles des espaces pour les Premières Nations, les Métis et les Inuit</li> <li>• Articles essentiels à l’appui des besoins fondamentaux des élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuit (p. ex. programmes de repas pour les élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuit)</li> <li>• Programmes de remobilisation</li> <li>• PP et ressources pour le personnel enseignant et pour l’ensemble du personnel de l’école/du conseil scolaire, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Formation en compétences culturelles</li> <li>○ Formation sur le racisme anti-autochtone</li> <li>○ Formation éclairée par les traumatismes</li> <li>○ Formation de réponse aux situations de crise</li> </ul> </li> <li>• Recrutement et PP du personnel appuyant le bien-être des Premières Nations, des Métis et des Inuit, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mentors pour la réussite scolaire des élèves autochtones</li> <li>○ Experte et expert des systèmes d’éducation</li> <li>○ Travailleuses et travailleurs auprès des jeunes des Premières Nations, des Métis et des Inuit</li> <li>○ Travailleuses sociales et travailleurs sociaux dans les écoles appuyant les élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuit</li> </ul> </li> </ul>

Les conseils scolaires doivent communiquer avec leur agent d’éducation – bureau régional ou directement avec le Bureau de l’éducation autochtone ([IEO@Ontario.ca](mailto:IEO@Ontario.ca)) pour toute question visant à savoir si une initiative s’inscrit dans les domaines prioritaires.

Dans le cadre de leur PAC sur la planification de l’éducation autochtone pour l’année scolaire 2023-2024, les conseils scolaires devront :

- Faire connaître et analyser les priorités en matière d’éducation autochtone à subventionner par l’intermédiaire du nouveau montant supplémentaire avec leurs

conseils de l'éducation autochtone avant la préparation du PAC 2023-2024 sur l'éducation autochtone;

- Communiquer tôt et souvent avec leurs conseils de l'éducation autochtone pour élaborer conjointement toutes les initiatives à l'intérieur du PAC 2023-2024 sur l'éducation autochtone d'une manière qui respecte les besoins locaux et les relations régionales et en tienne compte;
- Déclarer les dépenses dans le cadre du montant supplémentaire en tant qu'élément du PAC 2023-2024 sur les exigences de rapport concernant l'éducation autochtone;
- Tenir compte des recommandations et principes provenant de la [Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action](#), du [Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées](#) et de la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) pour l'élaboration du PAC 2023-2024 sur l'éducation autochtone.

Le ministère de l'Éducation s'engage à nouveau à continuer de recueillir les commentaires des conseils scolaires, des partenaires des Premières Nations, des Métis, et des Inuit, ainsi que des partenaires autochtones urbains afin de donner aux intervenants le temps nécessaire pour informer les domaines prioritaires pour l'année scolaire 2024-2025 et au-delà. Les commentaires doivent être envoyés à [IEO@Ontario.ca](mailto:IEO@Ontario.ca) avant le **31 janvier 2024**.

#### RESSOURCES D'INFORMATION

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, voici avec qui communiquer :

Objet	Personne-ressource	Courriel
Éducation autochtone	Shelley Duquette-Lafortune	<a href="mailto:Shelley.Duquette-Lafortune@ontario.ca">Shelley.Duquette-Lafortune@ontario.ca</a>
Politique sur le financement des activités	Romina Di Pasquale	<a href="mailto:Romina.DiPasquale@ontario.ca">Romina.DiPasquale@ontario.ca</a>

Sincères salutations,

*Original signé par*

Andrew Davis  
Sous-ministre adjoint  
Division des relations de travail et du  
financement en matière d'éducation

Suzanne Gordon  
Sous-ministre adjointe  
Division de l'éducation autochtone et du  
bien-être